

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Lagneau, 24 décembre 1884](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Lagneau, 24 décembre 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 2 p. (316r, 317v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Lagneau, 24 décembre 1884, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (24)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51661>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 décembre 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Lagneau, J.](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur un litige avec la Ville de Bruxelles relatif à la propriété de Laeken. Godin ne souhaite pas engager une procédure perdue d'avance et doute que Lejeune, avocat à la Cour de cassation puisse plaider en Cour d'appel contre un arrêt rendu par la Cour de cassation autorisant la Ville de Bruxelles à percevoir un péage sur le canal.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lejeune \[avocat\]](#)

Lieux cités

- [Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Canal de Willebroek \(Belgique\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Louvain \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quint Camille
24 X^{bre} 86

Monsieur Legrand

Les documents que vous
m'adressez concernant la
"Société" canal me sur-
prenent. En effet, je vois que
vous êtes seul en
cause dans le procès
quand je croyais au
contraire, que nous exer-
cions une action solidaire
avec les riverains et la
commune de Battice.

Je ne comprends pas
comment il se fait que

cette affaire ait été sou-
tenue en de telles condi-
tions.

Il me semble donc que
la procédure devant le
tribunal de Louvain sera
de nouveaux frais que
vous allez avoir à sup-
porter, sans aucune
chance de succès.

La Cour de Cassation
a cassé l'arrêt de la Cour
d'appel de Bruxelles et
reconnaitant que la ville
de Battice a le droit
d'exiger une péage, je
ne vois pas comment

Nous pourrions espérer
un jugement contraire.

Il faudrait donc pour
sentir encore ce dernier
effort que M. Lejeune
consentît et s'en charger
à des conditions peu
onéreuses. Mais vous me
présentez ce M. Lejeune
comme avocat à la cour
de cassation, en ce cas il
ne pourrait pas, je pense,
plaider en cours d'appel.
Qu'est-ce que cela veut
dire ?

Examinez donc cette

affaire de concert avec
l'avocat qui suivra
avant de prendre une
décision. Je m'en
remets complètement
à la suite que vous
jugerez à propos de
donner.

Je vous salue bien
sincèrement

Barthelemy